

Présentation de la proposition conjointe de Jean-René LECERF et Michel DAGBERT pour un nouveau pacte financier avec l'Etat

Lors de la conférence de presse du mardi 28 juin 2016, les Présidents Jean-René Lecerf (Nord) et Michel Dagbert (Pas-de-Calais) ont proposé la mise en place d'un « nouveau pacte financier » avec l'Etat. Les élus de ces deux Départements proposent que l'Etat prenne en charge une partie du surcoût des allocations individuelles de solidarité versées par les Départements pour renouer le "pacte social" et répondre pleinement à leurs rôles de responsables des solidarités humaines et territoriales.

Suite à l'interruption des négociations sur le RSA, les deux Départements souhaitent élargir la réflexion à l'ensemble des trois AIS. Ils proposent ainsi de créer une dotation versée par l'Etat aux Départements dont le reste à charge par habitant est supérieur à la moyenne nationale, rendant ainsi possible la pérennisation des allocations universelles essentielles au bien vivre ensemble sur le territoire national.

Pour chacune des trois allocations, le niveau de reste à charge par habitant du Département est examiné. Si celui-ci est supérieur à la moyenne nationale, le montant de la compensation nécessaire pour que le Département ait un reste à charge par habitant ramené à la moyenne nationale est alors déterminé. Le montant obtenu correspond à la prise en charge par l'Etat de ce surplus.

Ce mécanisme aboutit à ce que le reste à charge soit pris en charge par l'Etat dès lors qu'il dépasse la moyenne sur une des trois AIS. Dès qu'un Département a un reste à charge par habitant supérieur à la moyenne, il devient éligible au versement de cette dotation et finance ainsi ces allocations au coût moyen.

Il faut préciser que les Départements qui ont un reste à charge inférieur à la moyenne pour les 3 AIS ne seraient pas impactés par ce mécanisme puisqu'il relève de la péréquation verticale. En effet, la dotation serait versée par l'Etat.

D'après les simulations réalisées sur la base des chiffres de l'année 2015, cette dotation d'Etat atteindrait 951 millions d'euros et serait répartie entre 84 Départements bénéficiaires.

L'importance du nombre de Départements potentiellement bénéficiaires (84) illustre bien la diversité des situations par rapport aux 3 AIS, certains Départements étant plus impactés selon la nature de la dépense. Par exemple, le Pas-de-Calais bénéficierait de 41 M€, répartis pour moitié au titre de l'APA et pour moitié au titre du RSA. Le Nord bénéficierait lui de 65 M€, répartis pour la quasi-totalité au titre du RSA (57 M€) et pour une partie réduite au titre de la PCH (8 M€).